

ce pays qu'il n'est pas permis de nourrir les vieillards. J'ai un vieux père ; comme je ne pouvais me résoudre à le chasser au loin, j'ai contrevenu aux prescriptions du roi et je l'ai caché sous terre. Or toutes les réponses que je vous ai précédemment apportées furent dictées par la sagesse de mon père et ne sont point dues à mes capacités. Mon unique désir, ô grand roi, est que, dans toute l'étendue du royaume, vous permettiez, contrairement à ce qui s'est fait jusqu'ici, de nourrir les vieillards. »

Le roi, tout émerveillé de ces paroles, en conçut de la joie ; il fit des offrandes au père de son ministre et l'honora en le nommant son maître : « Il a sauvé, ajouta-t-il, la vie de tous les habitants du royaume. Un tel service, je ne saurais jamais assez le reconnaître. » Puis le roi promulgua un ordre, qui devait être annoncé partout, pour dire qu'il n'était plus permis de chasser les vieillards, qu'on devait les nourrir avec piété filiale et que ceux qui se conduiraient mal envers leur père et leur mère seraient passibles de grands châtiments.

Le Buddha dit : « Celui qui, en ce temps, était le père, c'est moi-même ; celui qui était le ministre, c'est *Chö-li-fou* (Çâriputra) ; celui qui alors était le roi, c'est *A-chö-che* (Ajâtaçatru) ; celui qui, en ce temps, était l'esprit céleste, c'est *A-nan* (Ânanda). »

(*Trip.*, XIV, 10, p. 3 v°.)

Le Bouddha s'est rendu dans les cieux Trayastrimçhas, et pendant quatre-vingt-dix jours, il a expliqué la Loi pour le bénéfice de sa mère Mâyâ ; aux bhikṣus qui s'en étonnent, il répond par un jâtaka : autrefois le Buddha était un roi-singe qui commandait à cinq cents singes ; il les sauva en une occasion où ils avaient été pris dans les filets d'un chasseur ; une autre fois, une vieille guenon étant tombée avec son petit qu'elle